

Image not found or type unknown



Remboursement anticipé d'un prêt bancaire

Par **TARASCHINI**, le **07/07/2010** à **17:29**

Bonjour,

à la suite de la vente d'un appartement acheté par l'intermédiaire d'un prêt, je dois payer une indemnité de remboursement.

Les clauses de mon contrat stipules qu'aucune indemnité n'est dû si le remboursement intervient après le 60ème mois.

La date qui est prise en compte est-elle celle de la signature du prêt ou celle du premier mois d'amortissement du prêt.

Merci de votre collaboration.